Ma feuille de route en médecine du travail

A l'Examen médical je pense à,

1/ Chercher la symptomatologie en rapport avec l'infection covid-19, (sachant que n'importe quel syndrome pseudo-grippal est une covid-19 jusqu'à preuve du contraire)
2/ Faire procéder à la déclaration par l'entreprise des cas suspects, le plutôt possible, aux autorités sanitaires,
3/ Identifier les travailleurs vulnérables (porteur de maladies chroniques, femmes enceintes etc..) et leur proposer les mesures de protection adéquates,
4/ Etablir un programme d'examens à la reprise du travail (des malades, contacts, en congés ou autres motifs d'arrêt du travail),
5/ Tenir à jour les dossiers médicaux de tous les salariés à charge, avec établissement d'une fiche spéciale covid-19
6/ Déclencher l'indentification des contacts de tous cas positifs ou suspects

Lors de la Visite des lieux du travail je vise à

1/ Vérifier la propreté générale des lieux de travail,
2/ s'assurer de l'affichage et du marquage de prévention
3/ Surveiller le respect du port correct des masques et la distanciation,
4/ donner les conseils nécessaires de prévention aux salariés et employeurs,
5/ Identifier et signaler par écrit à l'employeur les insuffisances de prévention,
6/ solliciter les autorités compétentes en cas de risque imminent d'infection de masse,
7/ Evaluer l'organisation des flux de déplacement et files d'attentes des personnes,
8/ Inspectez les locaux sanitaires (vestiaires, douches, toilettes et WC),
9 / Vérifier la chaine d'approvisionnent des équipements de prévention,
10/ surveiller et évaluer l'effet des systèmes de climatisation et d'aération,
11/ Inspecter les moyens et conditions de transport en commun du personnel,
12/ vérifier le respect des conditions d'accès et de contrôle d'admission à l'entreprise, (prise de température, port de masque, gel, enregistrement etc…)
13/ Surveiller les mesures d'hygiène par les prestataires externes, leurs clients et sous-traitants (travaux, services, formation, restauration, fournitures ou autres)
14/ S'assurer des conditions d'hygiène de la restauration interne,

En comité Sécurité et Hygiène ou cellule covid-19 je veille à,
1/ Donner l'information actualisée sur l'évolution de l'épidémie,
2/ Clarifier toutes les données d'ordre médical,
3/ Répondre aux questions des membres par rapport au volet médical,
4/ Proposer des solutions de prévention efficaces et réalistes,
5/ Participer aux différentes commissions d'études, de suivi ou de contrôle, …
6/ Etablir des rapports d'activité médicale spécifiques covid (documenter et valoriser la travail)
7/ Assurer, autant que nécessaire, des séances de formation et d'information aux profit des salariés,
8/ Contribuer à l'évaluation des risques notamment covid-19
9/ Organiser régulièrement des séances de sensibilisation au personnel,
10/ Etablir des procédures d'urgences et de prise en charge de cas suspects,

Devant la Déclaration de cas suspects ou positifs je pousse à :
1/ Faire informer l'autorité locale en charge de la zone
2/ Faire procéder à la désinfection immédiate du lieu de travail
3/ Tenir une liste des personnes ayant été en contact avec la personne testée positive. (L'enquête doit remonter au sept derniers jours).

La liste distinguera trois catégories

- La catégorie des personnes contacts telle que définie par les autorités sanitaires,
- La catégorie des personnes ayant été en contact mais ne remplissant pas les conditions nécessaires pour qu'ils soient considérés ainsi par les autorités,
- La catégorie des personnes ayant fréquenté le périmètre de travail sans contact directe avec la personne malade (sous-traitants ou autres entreprises concernés)

4/ Etablir un dossier covid-19 pour tous les contacts identifiés
5/ Assurer une surveillance spéciale biquotidienne par le service médical de tous les contacts vulnérables,
6/ Assurer une surveillance biquotidienne par l'administration des autres contacts (non vulnérables). La surveillance doit porter sur les données cliniques en rapport avec la covid. En cas d'apparition d'un seul signe le suivi doit être assuré par le service médical.
7/ Faire passer autant que possible un diagnostic Covid-19 aux contacts